



Syndicat Mixte  
pour l'Aménagement Hydraulique  
des vallées du Croult et du Petit Rosne

Le service public  
de vos rivières

IDÉE  
EAU

Numéro :

57

Avril 2025

# Calories des eaux usées : une énergie verte et locale





Chères lectrices, chers lecteurs,

Chaque territoire a son histoire avec l'eau. **Une histoire qui s'écrit entre préservation des ressources, adaptation aux défis climatiques et innovation pour un avenir plus durable.**

Au SIAH, notre rôle est d'anticiper ces enjeux pour garantir un service public performant, au plus proche des réalités du terrain et des attentes des habitants.



**L'eau est une ressource précieuse, dont la gestion évolue.** La réforme des redevances de l'Agence de l'Eau s'inscrit dans cette dynamique, avec l'objectif de renforcer la solidarité entre les usagers et d'assurer un financement durable des infrastructures.

**Penser la gestion de l'eau, c'est aussi innover.** À ce titre, le SIAH, avec sa station de dépollution des eaux usées récemment rénovée, s'inscrit pleinement dans cette vision audacieuse qui témoigne de notre capacité à mobiliser les ressources locales pour développer des solutions énergétiques durables, au service des habitants.

**Protéger l'eau, c'est aussi protéger les milieux naturels qui l'accueillent.** Le SIAH, avec ses nombreux projets de renaturation de cours d'eau et de zones humides, illustre cette volonté de penser l'eau comme un élément structurant du territoire, capable de concilier **sécurité, cadre de vie et équilibre écologique.**

**Enfin, gérer l'eau, c'est garantir un réseau performant et sécurisé.** La mise en conformité des raccordements non conformes en est un levier essentiel. **Des aides financières existent** pour accompagner les particuliers dans ces travaux. Ces efforts collectifs permettent de préserver nos rivières et d'assurer un assainissement efficace pour tous.

**Le SIAH est engagé dans cette vision globale.** Agir pour l'eau, c'est penser un territoire plus résilient, où chaque action - qu'elle soit technique, environnementale ou énergétique - s'inscrit dans une cohérence d'ensemble.



## **Astreinte 24h/24h - 7j/7j**

Le S.I.A.H. met à votre disposition un répondeur d'astreinte.

En cas d'urgence liée à un problème de pollution ou d'inondation, composez le :

**01 39 86 06 07**

et laissez un message précis sur le répondeur, sans oublier de bien spécifier vos coordonnées.

Le répondeur automatique alertera l'agent d'astreinte qui vous rappellera immédiatement et prendra toutes les dispositions pour donner suite à votre appel.

## Édito



Benoit Jimenez  
Président du SIAH  
Maire de  
Garges-lès-Gonesse

# LE SIAH EN bref

**Le SIAH est un service public qui poursuit deux objectifs : la restauration écologique des cours d'eau et la réduction du risque inondation. Le territoire d'action du SIAH, d'une superficie de 20 000 hectares, correspond aux bassins versants des rivières du Croult et du Petit Rosne.**

## Restaurer durablement la qualité des rivières

Le SIAH est engagé dans un programme de renaturation des cours



d'eau à long terme visant à restaurer des tronçons de rivière ayant été, dans le passé, bétonnés, canalisés voire enterrés. Il est également engagé dans des actions visant à protéger les cours d'eau et les zones humides des différentes pollutions qui les souillent. C'est à ce titre que le SIAH assure également l'assainissement des eaux usées sur l'ensemble de son territoire.

## Favoriser le retour d'une biodiversité

Cette recherche permanente et affirmée de la reconquête, y compris sociale, du Croult et du Petit Rosne, se traduit par une politique de préservation de la biodiversité, tant animale que végétale, autour des cours d'eau et des zones humides du territoire. L'objectif à terme est de recouvrer un bon état écologique des rivières après des décennies d'agressions multiples de ce patrimoine aquatique précieux et fragile.



## Limiter les risques d'inondation

Cette mission se traduit, outre l'engagement dans la réduction de l'impact de l'imperméabilisation des surfaces, par la gestion de bassins de retenue des eaux pluviales, dont beaucoup sont équipés de systèmes de contrôle à distance afin d'optimiser la gestion des ouvrages à l'échelle de l'ensemble du bassin versant du Croult et du Petit Rosne, échelle pertinente inscrite dans les politiques publiques depuis la loi sur l'Eau de 1964.



## En savoir +

 **SIAH Croult et Petit Rosne**

> <https://www.siah-croult.org>



 **Facebook**

> <https://www.facebook.com/siahcroult>



 **LinkedIn**

> <https://www.linkedin.com/in/siah-du-croult-et-petit-rosne-427b3a229>



Idée Eau : rue de l'Eau et des Enfants  
95500 Bonneuil-en-France  
Directeur de la publication : Benoit Jimenez  
Rédacteur en chef : Eric Chanal  
Rédacteurs : Service communication  
Téléphone : 01 30 11 15 15  
E-mail : [info@siah-croult.org](mailto:info@siah-croult.org)

Conception graphique : ACRV - [www.acrv.fr](http://www.acrv.fr)

Réalisation : Agence RDVA - [www.rdva.fr](http://www.rdva.fr)

Photos : D.R. - Shutterstock - SIAH

Tirage : 133 000 exemplaires

Imprimerie : Groupe Morault - Imprimerie de Compiègne ISSN 1635-4788  
Pour préserver l'environnement, ce magazine est imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.



# Comprendre les nouvelles redevances sur votre facture d'eau en 2025

## UNE RÉFORME NATIONALE DES REDEVANCES POUR UNE MEILLEURE GESTION DE L'EAU

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, une réforme des redevances de l'Agence de l'Eau entre en vigueur. Objectif : mieux répartir les coûts de gestion et de préservation de la ressource en eau. Ces redevances, appliquées à l'échelle nationale par les agences de l'eau, sont prélevées sur les factures d'eau et servent à financer l'entretien des infrastructures, la protection des milieux aquatiques et l'amélioration des réseaux de distribution et d'assainissement. Cette évolution fait suite à une décision de l'État visant à renforcer l'application du principe « pollueur-payeur », en responsabilisant les consommateurs et les collectivités quant à l'usage et à la préservation de l'eau potable.

## QUELS CHANGEMENTS SUR VOTRE FACTURE EN 2025 ?

Jusqu'à présent, la facture d'eau comprenait deux redevances principales :

- La redevance pour pollution domestique, appliquée sur la consommation d'eau potable.
  - La redevance pour modernisation des réseaux de collecte, destinée à l'entretien des infrastructures d'assainissement.
- Désormais, ces redevances sont remplacées par trois nouvelles lignes :
- Redevance sur la consommation d'eau potable : 0,46 €/m<sup>3</sup> HT (+ TVA 5,5 %)
  - Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable : 0,017 €/m<sup>3</sup> HT (+ TVA 5,5 %)
  - Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif : 0,03 €/m<sup>3</sup> HT (+ TVA 10 %)

Ces nouveaux intitulés apparaîtront sous la rubrique « Organismes publics » sur votre facture d'eau.

## UN IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU

2025 constitue une année de transition : les taux de redevance appliqués seront identiques pour tous les services, quels que soient leurs niveaux de performance.

Ainsi, pour un foyer moyen consommant 120 m<sup>3</sup> par an, l'impact estimé de cette réforme en 2025 devrait rester limité, avec une augmentation ou une baisse de quelques centimes par m<sup>3</sup> par rapport aux redevances précédentes.

À partir de 2026, les taux de redevance seront modulés en fonction de plusieurs critères de performance, aussi bien pour l'eau potable que pour l'assainissement collectif. Ces critères incluent notamment le rendement des réseaux, le taux de renouvellement des canalisations, la qualité des eaux usées traitées ou encore l'efficacité de la collecte. L'objectif est d'encourager les services à améliorer la gestion de l'eau et à investir dans leurs infrastructures.

Pour toute question sur votre facture d'eau, vous pouvez vous rapprocher de votre service d'eau local. Vous pouvez également consulter les informations officielles sur le site des Agences de l'Eau : [www.lesagencesdeleau.fr](http://www.lesagencesdeleau.fr)



## Comparaison d'une facture avant et après pour 2025\* pour la ville de Gonesse à titre d'exemple

### Ancienne facture (2024) pour 120 m<sup>3</sup> - Gonesse

Redevance pour pollution domestique: 0,42 €/m<sup>3</sup> HT → 50,40 € HT  
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte: 0,185 €/m<sup>3</sup> HT → 22,20 € HT  
Total redevances: 72,60 € HT

### Nouvelle facture (2025) pour 120 m<sup>3</sup> - Gonesse

Redevance sur la consommation d'eau potable: 0,46 €/m<sup>3</sup> HT → 55,20 € HT  
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable: 0,017 €/m<sup>3</sup> HT → 2,04 € HT  
Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif: 0,03 €/m<sup>3</sup> HT → 3,60 € HT  
Total redevances: 60,84 € HT

### Différence

- 11,76 € HT/an pour un foyer moyen, soit environ - 0,10 €/m<sup>3</sup> (base pour 120 m<sup>3</sup> annuels)

*\*Les taux de redevance utilisés pour 2025 sont issus des grilles tarifaires officielles de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Les montants présentés dans cet exemple sont basés sur une simulation locale pour un foyer type consommant 120 m<sup>3</sup> à Gonesse.*



# Calories des eaux usées : une énergie verte et locale

Depuis la modernisation de sa station de dépollution, le SIAH s'est engagé dans une démarche de valorisation énergétique des eaux usées afin d'exploiter pleinement cette ressource locale. Grâce aux nouveaux équipements, la capacité de traitement de la station est passée de 55 500 m<sup>3</sup>/jour à 84 000 m<sup>3</sup>/jour, permettant, entre autres, d'optimiser la récupération de l'énergie contenue dans les eaux usées. Cette approche s'inscrit dans une volonté plus large de transition écologique, en mettant en œuvre des solutions innovantes pour réduire l'empreinte carbone et optimiser les infrastructures publiques.

## Transformer les eaux usées en source de chaleur

Les eaux usées, dont la température varie généralement entre 10 et 20 °C selon la saison, constituent une source thermique exploitable grâce à des technologies de récupération avancées. En captant cette chaleur à l'aide d'échangeurs thermiques installés directement sur les effluents avant leur rejet, il est possible de la transférer vers des pompes à chaleur qui élèvent la température à un niveau adapté aux besoins de chauffage. Ce processus permet d'alimenter des circuits de chauffage urbain ou des bâtiments spécifiques, réduisant ainsi la dépendance aux énergies fossiles tout en optimisant l'efficacité énergétique des infrastructures existantes.

## Le chauffage du siège du SIAH

Grâce à un dispositif spécifique installé directement sur la station de dépollution, la chaleur extraite des eaux usées est utilisée pour chauffer le siège du SIAH en hiver, réduisant ainsi sa consommation énergétique et son impact environnemental. Conçu pour optimiser son efficacité thermique, le bâtiment intègre une isolation renforcée et des équipements à haute performance énergétique, limitant ainsi les déperditions de chaleur et maximisant l'apport du système de récupération des calories. À noter que ce système assure également le rafraîchissement du bâtiment durant l'été.

## Mise à disposition de cette énergie pour un projet innovant

En partenariat avec la Ville de Garges-lès-Gonesse et l'opérateur énergétique Coriance, le SIAH s'est engagé dans

un projet visant à récupérer les calories des eaux usées afin d'alimenter un réseau de chaleur local. Cette initiative repose sur une complémentarité entre géothermie et récupération de chaleur des effluents. Grâce à des échangeurs thermiques performants, la chaleur issue des eaux usées est couplée avec l'exploitation de l'énergie géothermique pour maximiser le rendement énergétique du réseau. Ce système hybride, rendu possible par la présence d'un site de géothermie tout proche de la station, permet de garantir un apport continu en énergie renouvelable et de renforcer la résilience du territoire.

## Une station connectée aux enjeux énergétiques et environnementaux du territoire

En développant la valorisation des calories des eaux usées, le SIAH s'inscrit dans une vision à long terme, visant à généraliser l'utilisation de ressources locales renouvelables pour renforcer l'autonomie énergétique du territoire. Cette approche repose sur une complémentarité entre différentes solutions durables : la récupération des calories des eaux usées, la ré-injection dans les réseaux de gaz de ville du biogaz issu du traitement des boues, ainsi que d'autres solutions complémentaires, telles que l'exploitation de l'énergie solaire et la réutilisation des eaux traitées, qui viennent renforcer cette stratégie énergétique globale. Des panneaux solaires seront prochainement installés sur les parkings de la station afin d'alimenter une partie des équipements du site. En parallèle, une initiative est en cours pour réutiliser les eaux usées traitées pour l'arrosage des espaces verts, contribuant ainsi à la réduction de la consommation d'eau potable. Enfin, un projet de renaturation du cours d'eau et de la zone humide longeant la station vise à restaurer les écosystèmes aquatiques et à améliorer la biodiversité locale.



# Corridor écologique : des nichoirs pour un équilibre naturel



Dans le cadre de ses actions, le SIAH, avec le concours de la LPO\*, a récemment lancé une initiative visant à favoriser le retour de certaines espèces sur son territoire. Au total, 89 nichoirs ont été installés, comprenant des gîtes pour chauves-souris, des nichoirs à passereaux (accueillant des espèces comme les rouges-gorges et les mésanges), ainsi que des nichoirs pour rapaces nocturnes, notamment pour les chouettes chevêches. Ces installations offrent un refuge adapté à différentes espèces ciblées et contribuent à renforcer l'équilibre écologique local.



## Pourquoi favoriser ces espèces ?

Ces espèces jouent un rôle clé dans la préservation des écosystèmes :

- Les mésanges et autres passereaux, insectivores, participent à la régulation naturelle des populations d'insectes nuisibles, notamment les chenilles processionnaires, les pucerons et les moustiques.
- Les rapaces nocturnes, tels que les chouettes chevêches, régulent les populations de petits rongeurs.
- Les chauves-souris contribuent également à la régulation des insectes volants.

En encourageant leur présence, le SIAH favorise l'amélioration de la qualité environnementale locale en renforçant les mécanismes de régulation biologique des populations d'insectes nuisibles. Cette approche contribue à se dispenser du recours aux produits phytosanitaires, s'inscrivant ainsi dans une stratégie intégrée de gestion durable des écosystèmes.

## Le projet en action

Les nichoirs ont été installés sur 8 sites différents appartenant au SIAH. Ce travail a nécessité 8 jours d'intervention pour poser l'ensemble des équipements. L'objectif est non seulement d'enrichir et de favoriser

la biodiversité locale, mais également de créer des corridors écologiques permettant aux espèces d'étendre leur territoire et de renforcer la connectivité entre les différents habitats.

Chaque nichoir a été conçu pour offrir des conditions optimales, en tenant compte des besoins spécifiques des espèces locales.

## Les bénéfiques pour l'écosystème local

Cette initiative permet de :

- Réduire les nuisibles naturellement : Les mésanges, chauves-souris et rapaces participent activement à la lutte biologique contre les insectes et les rongeurs.
- Favoriser la biodiversité : Les nichoirs offrent un habitat supplémentaire aux oiseaux, aux chauves-souris et aux rapaces, renforçant ainsi l'équilibre des écosystèmes locaux.
- Créer un corridor écologique : Faciliter l'expansion des espèces en leur permettant d'étendre leur territoire à travers différents sites.
- Sensibiliser le public : Ce projet vise également à sensibiliser les habitants à l'importance de la faune locale et des gestes simples pour préserver la biodiversité.

## Suivi et évaluation

Le SIAH effectuera un suivi annuel des nichoirs afin de vérifier leur occupation et d'identifier les espèces qui s'y installent. Des relevés réguliers seront réalisés pour mesurer la fréquentation de chaque type de nichoir et observer les tendances d'évolution des populations. Ce suivi permettra d'évaluer l'efficacité du projet, d'ajuster les actions si nécessaire et de mieux comprendre l'impact de ces aménagements sur la biodiversité locale.





# Corrigez votre raccordement et bénéficiez d'un coup de pouce financier

**Corriger les branchements des canalisations est essentiel pour éviter la pollution des eaux et assurer un fonctionnement efficace des réseaux d'assainissement. Un mauvais raccordement peut entraîner des rejets d'eaux usées dans l'environnement et perturber l'équilibre écologique des cours d'eau. De plus, en cas de fortes pluies, des erreurs de raccordement peuvent provoquer des débordements des égouts, augmentant ainsi les risques d'inondations. Respecter les règles en vigueur permet donc non seulement de protéger les milieux aquatiques, mais aussi de garantir un cadre de vie plus sain et sécurisé pour tous.**

Les réseaux d'assainissement dans l'Est du Val d'Oise sont de type séparatif, c'est-à-dire qu'ils disposent d'un réseau dédié aux eaux usées et d'un autre réservé aux eaux pluviales. Cette séparation permet de limiter la pollution des milieux aquatiques et d'assurer un fonctionnement optimal des infrastructures d'assainissement.

## Pourquoi corriger les raccordements non conformes ?

Un raccordement non conforme peut engendrer des conséquences majeures, tant pour l'environnement que pour la santé publique. Lorsqu'un réseau d'assainissement est mal raccordé, il peut entraîner le déversement d'eaux usées directement dans les rivières, provoquant une pollution des

milieux aquatiques et affectant la qualité des ressources en eau.

De plus, ces dysfonctionnements perturbent le bon fonctionnement des infrastructures d'assainissement, augmentant le risque de débordements des eaux usées en cas de fortes pluies. Ces incidents, au-delà des désagréments subis par les usagers chez qui les eaux usées ont ainsi reflué, nécessitent des interventions coûteuses pour les collectivités, qui doivent engager des ressources supplémentaires pour remédier aux dégâts environnementaux et techniques causés par ces erreurs de raccordement.

Désormais, pour pouvoir vendre un bien immobilier, un certificat de conformité attestant de la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales est le plus

souvent demandé. Ce document, délivré après un contrôle technique, garantit que l'habitation respecte les normes en vigueur et ne présente pas de risques pour l'environnement ou pour le réseau public d'assainissement.

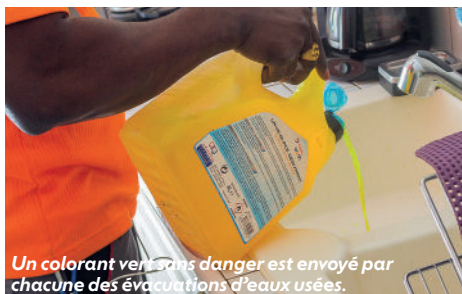
## La vérification de la bonne séparation des eaux

La loi impose une séparation stricte des eaux usées et des eaux pluviales lors de la présence de réseau public séparatif, conformément à l'article L.1331-1-1 du Code de la santé publique. Lors de la vente d'un bien immobilier, le propriétaire devra, dans la plupart des cas, faire contrôler la bonne séparation des eaux. Ce contrôle permet de détecter d'éventuelles

erreurs de branchement survenues lors de la construction ou de modifications ultérieures.

Les propriétaires des communes situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France peuvent facilement prendre rendez-vous pour cette vérification via une demande en ligne sur le site [www.siah-croult.org](http://www.siah-croult.org). À l'issue du contrôle, un certificat de conformité est délivré, attestant que le bien respecte les normes en vigueur.

Lors de leur intervention, les techniciens procèdent à différentes vérifications afin d'assurer la conformité des raccordements. Ils commencent par un test au colorant permettant de vérifier si les eaux usées sont correctement acheminées vers le réseau d'assainissement. Ensuite, un test de résonance est réalisé afin de s'assurer que les évacuations des eaux pluviales sont bien raccordées au réseau dédié, ou, si nécessaire, un second test au colorant est effectué. L'ensemble des points d'évacuation des eaux usées et pluviales est vérifié. Cette procédure garantit également à l'acheteur que son futur bien immobilier est pleinement conforme aux réglementations en vigueur en matière d'assainissement.



**> Le coût de cette visite lorsqu'elle est réalisée par le SIAH est de 150 € pour une maison individuelle, à régler à réception de la facture.**

### Des aides financières pour soutenir vos travaux

En cas de non-conformité, des subventions pouvant atteindre jusqu'à 5 500 € sont disponibles pour financer les travaux de correction : 500 € de subvention accordée par le SIAH et jusqu'à 5 000 € de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Comment bénéficier de ces aides ?

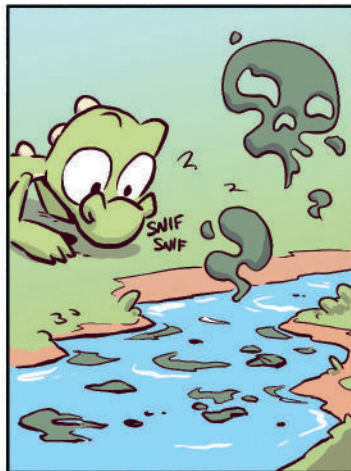
1. **Demander un devis** : faites réaliser un devis pour vos travaux de mise en conformité.
2. **Envoyer un dossier de demande d'aide** : transmettez votre demande au SIAH, accompagnée du devis et des documents nécessaires.
3. **Réaliser les travaux** : une fois l'aide validée, procédez aux travaux de correction.
4. **Vérifier la conformité** : une visite de contrôle (gratuite si le SIAH a effectué le contrôle initial) sera organisée pour s'assurer que les travaux respectent les normes. La subvention sera versée après validation.



LA BD  
IDEE EAU  
ÉPISEDE N°2



**CROCO**  
ET LES MAUVAIS  
RACCORDEMENTS





OH NON !  
L'ÉVIER EST  
RACCORDÉ AU  
TUYAU DES EAUX  
PLUVIALES.



ET LES  
TOILETTES  
AUSSI !



LES EAUX USÉES  
DOIVENT ALLER À LA  
STATION D'ÉPURATION  
ET LES EAUX PLUVIALES  
À LA RIVIÈRE.  
PAS  
L'INVERSE !



EUH... B-B-  
BONJOUR ?

QUELQUES  
JOURS PLUS  
TARD...



EN EFFET,  
NOUS AVONS CONSTATÉ  
UN MAUVAIS BRANCHEMENT.  
VOUS ALLEZ DEVOIR FAIRE  
QUELQUES TRAVAUX.

MAIS PAS  
D'INQUIÉTUDES,  
MONSIEUR,  
NOUS VOUS  
PROPOSERONS  
DES AIDES  
POUR ÇA.



PAR CONTRE,  
COMMENT AVEZ-  
VOUS DÉCOUVERT  
LE PROBLÈME ?

OH ? EUH...  
JE... HA HA.  
LONGUE  
HISTOIRE.

# Travaux en cours





## Sarcelles

### • Rue de Montfleuray (en cours)

Réhabilitation de 350 mètres de canalisation d'eaux usées ou des eaux pluviales, situés rue de Montfleuray.

**Montant du chantier : 1 178 865,30 € HT**

### • Rue Gabriel Péri (en cours)

Réhabilitation des canalisations d'eaux usées

**Montant du chantier : 379 691,40 € HT**

## Gonesse

### • Rue des Bleuets (en cours)

Réhabilitation de 385 mètres de canalisation d'eaux usées et de 50 branchements dans l'avenue des Bleuets et l'avenue des Jasmins.

**Montant du chantier : 837 530,28 € HT**

## Louvres

### • Rue de Paris (en cours)

Réhabilitation du collecteur d'assainissement

**Montant du chantier : 370 990,90 € HT**

## Garges-lès-Gonesse

### • Rue de Stalingrad (en cours)

Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et des eaux pluviales de la rue Stalingrad.

**Montant du chantier : 3 142 490,60 € HT**

### • Rue Colonel Fabien (en cours)

Réhabilitation des canalisations d'eaux usées

**Montant du chantier : 314 088,18 € HT**

## Arnouville

### • Rue Robespierre (en cours)

Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement entre la rue Saint-Just et la rue Jean Jaurès Objectif : la rénovation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales

**Montant du chantier : 886 341,00 € HT**



Les chantiers de réhabilitation s'inscrivent dans la politique patrimoniale de gestion des canalisations menée par le SIAH sur son périmètre de compétence, afin de limiter les impacts environnementaux et d'améliorer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques.



Syndicat Mixte  
pour l'Aménagement Hydraulique  
des vallées du Croult et du Petit Rosne

**Le service public  
de vos rivières**



Numéro :

**57**

**IDÉE  
EAU**

**01 30 11 15 15**

[info@siah-croult.org](mailto:info@siah-croult.org)  
[www.siah-croult.org](http://www.siah-croult.org)

S.I.A.H. des vallées  
du Croult et du Petit Rosne  
Rue de l'Eau et des Enfants  
95500 Bonneuil-en-France

